

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025 - 20H00

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse

Excusée représentée : M. MANCEAU Corentin à Mme MONNOT Laurence

I- Le procès-verbal de la séance du 08/01/2025 est approuvé

II- Mme PRIEUR Emilie est désignée secrétaire de séance

III – MISE A DISPOSITION DU CONSEILLER DE PREVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES – ACTUALISATION DE LA CONVENTION :

La nouvelle délibération N°2024-150 adoptée en conseil communautaire du 16 décembre 2024 prévoit une actualisation de la convention de mise à disposition du conseiller de prévention.

La convention prévoit la mise à disposition pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de trois ans.

La conseillère de prévention est mise à disposition des communes sur la moitié de son temps de travail. Le temps affecté à chaque structure est proportionnel au nombre d'agents.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Loges N° 2024-150 du 16 décembre 2024.

IV – REMBOURSEMENT DES CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE ET AFFERENTES AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le remboursement des charges par le Budget Assainissement au Budget Principal de la Commune pour les frais mentionnés ci-dessous pour les mêmes montants qu'en 2024 :

- 1 500.00 € TTC : au titre de la maintenance informatique.
- 1 597.21 € TTC : au titre des rémunérations de l'agent communal
- 602.79 € TTC : au titre des charges sociales.

V – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ET DIVERS ORGANISMES EN 2025 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution et le versement des subventions suivantes :

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
Amicale des Anciens	200.00 €
Comité d'Animation	200.00 €
Coopérative scolaire	280.00 €
Les Enfants du Village	200.00 €
Les P'Tits Loups	2 500.00 €
Banque Alimentaire	200.00 €
UNA / ASAD	543.00 €
RESERVE	5 000 €
TOTAL	9 123.00 €

VI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle en 2025 à l'Association Foncière de Remembrement d'un montant de 1 500.00 €.

VII – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE LA SOLOGNE DE TIGY

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement aux voyages scolaires organisés par le Collège La Sologne de Tigy UNIQUEMENT sur demande expresse des parents et après étude de la situation financière du foyer en Commission Action Sociale.

VIII – ADHESION A LA PRESTATION MISSION CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Madame Le Maire expose que les collectivités territoriales et leurs établissements assurent eux-mêmes le risque chômage, et indemnisent directement leurs agents privés d'emplois. Les collectivités territoriales ne peuvent conventionner avec Pôle emploi pour leurs agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires).

Devant la complexité des règles afférentes à la gestion des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance chômage nécessitant le recrutement et la formation d'un personnel dédié et formé, il est proposé d'adhérer à la prestation mission chômage du Centre De Gestion du Loiret (CDG 45) qui assure, des prestations de vérification de droit et de calcul d'indemnités et d'allocations en fonction des besoins de la collectivité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la collectivité à la mission chômage du CDG 45.

IX – VILLAGES D'AVENIR – CHOIX DEFINITIF DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB AVANT DESTRUCTION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES :

Dans le cadre du projet villages d'avenir et avant de pouvoir procéder à la démolition de l'ancienne salle des fêtes, des diagnostics amiante et plomb doivent être réalisés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été reçus de 3 entreprises différentes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal sélectionne le devis d'un montant maximal de 1 550 € HT soit 1 860 € TTC pour le repérage du plomb, de l'amiante et la réalisation d'analyses.

X – MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLE POUR LES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services d'assistance et de maintenance du progiciel « Facturation des services aux familles » de notre prestataire actuel seront interrompus en décembre 2025.

Il nous est proposé d'évoluer vers une solution incluant la gestion et l'hébergement sécurisés des données, un portail famille et une gestion des outils de pointage par tablette simplifiant les opérations quotidiennes.

Deux autres entreprises proposant les mêmes prestations ont été sollicitées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal sélectionne la proposition d'un montant de :

- 900 € HT soit 1 080 € TTC pour le paramétrage et la formation
- 400 € HT soit 480 € TTC pour la maintenance annuelle

XI – DROIT A LA FORMATION DES ELUS :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'ouverture de 400.00 € de crédits pour l'exercice 2025 au titre de la formation des membres du Conseil Municipal.

XI – QUESTIONS DIVERSES :

- a) Salon de la rénovation et de l'habitat de la CCL le 1^{er} mars 2025 10h-18h à l'Espace Florian.
- b) SICTOM : La collecte des bacs jaunes débutera le 30 juin 2025. Le SICTOM propose une réunion publique au sein de la commune pour informer directement les administrés sur les nouveautés.
- c) Bilan annuel 2024 de l'Espace Oratorien.

- d) Arrêté municipal 2025/02 au sujet des déjections canines. Délibération à prendre au prochain Conseil Municipal pour fixer le montant d'une amende.
- e) Majoration des taux de cotisation du contrat d'assurance statutaire en 2025.
- f) Augmentation de 12 points en 4 ans du taux de cotisation employeur à la CNRACL au titre de l'assurance vieillesse-invalidité.
- g) Temps d'échange le 14 février 2025 avec Mme Macé, Directrice des Villages d'enfants et d'adolescents du Loiret, M. Dupuis, M. Leboeuf suite à l'implantation prochaine d'un site à Tigy.
- h) Marquage MRE sur la RD 107. Le département nous informe que le budget 2025 n'a pas été voté pour le moment. Le repassage du module MRE de la RD 107 n'est pas inscrit au programme 2025 car ce type de marquage n'est pas obligatoire. En 2024, les services ont repassé toute la signalisation obligatoire de la RD 107 (STOP et Cédez-le-passage).
- i) Consultations publiques en ligne (préfecture et agence de l'eau) sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025.
<https://eauloirebretagne.limesurvey.net/ConsultationDuPublic2425>
- j) Prochaines commissions :
- Groupe de travail finances : 24 février 2025 à 14h00
 - Conférence cantonale : 27 février 2025
 - Réunion d'information SMBL/Fredon : lutte contre les ragondins et rats musqués le 6 mars à 18h00 à Ouvrouer les Champs
 - Commission cimetièrre : 15 mars 2025 à 10h30
 - Commission finances : 17 mars 2025 à 20h00
 - Conseil d'école : 18 mars à 18h00 à Ouvrouer les Champs
 - Cérémonie de la FNACA : 19 mars à 18h00 à Vienne en Val
 - Voyage au cœur du territoire CCL : 29 mars à 9h00
- k) Prochain Conseil Municipal le **mercredi** 02 avril 2025 à 20 heures.

La séance est levée à 21h33.